

# L'ABBAYE



## L'ÉGLISE

Il faut préciser d'emblée que Messieurs les Ministres du culte, tout en exerçant leur activité comme tels, étaient en même temps les agents du Souverain. Ils en recevaient des mandats qu'ils n'avaient pas le droit de discuter ou d'ignorer.

On les a vus lire certaines ordonnances en chaire, et on sait qu'ils avaient l'ordre de dire des prières tant pour les baillis, les magistrats de la ville, la prospérité de tous, que pour le maintien du régime et la soumission absolue des sujets.

Les Ministres dépendaient en outre des Vénérables classes d'Yverdon ou de Lausanne, lesquelles faisaient procéder périodiquement à des contrôles (on dit aujourd'hui visites d'église), afin de «connaître le sentiment du peuple sur la doctrine» de son conducteur spirituel.

En 1663, à la suite d'un incendie, des réparations importantes sont faites tant à la tour qu'à l'église. Afin d'en assurer le financement, il est demandé l'autorisation d'hypothéquer cinquante poses joignant la possession de M. le Baron de La Sarraz, afin de pouvoir emprunter cinquante pistoles.

Trois ans plus tard, Monsieur Tacheron, ministre, demande qu'on aille quérir tout son bagage à Morges. On a résolu d'unanime voix de lui donner satisfaction, puis, le 17 septembre de la même année, on offre au dit M. le Ministre, un fromage de la Duchattaz pour «la baptize de son petit, et cela outre le vin d'honneur».

On a vu que les deux paroisses du Lieu et de L'Abbaye étaient desservies par un seul pasteur, qui résidait alors dans le bâtiment du couvent. Vers 1680, les gens des Charbonnières demandèrent de pouvoir fréquenter le temple et de faire partie de la paroisse de L'Abbaye, leurs morts étant ensevelis au pied de la tour, dans un enclos réservé. Les habitants de L'Abbaye, réunis en assemblée pour se prononcer, rejetèrent cette demande à une forte majorité.



L'incendie de 1663, dont il est fait mention ci-dessus, ayant vidé la caisse communale, ce n'est qu'en 1681 que les cloches sont remplacées, et, encore, on cherche de l'argent pour payer le fondeur en allant quérir celles-ci. En outre, lorsqu'en 1689 l'honorable Seigneur Baillif ordonne à la commune de L'Abbaye de participer aux frais de remise en état du pont entre les deux lacs, le Conseil refuse, à moins qu'il n'y soit condamné. Il invoque le fait que «par la volonté de Dieu, l'église en même temps que la plupart des maisons de L'Abbaye fut brûlée et nos cloches fondues». Il n'est ainsi pas indiqué de faire des nouvelles dépenses. Lors de ce sinistre, les deux communes voisines ont manifesté leur charité.

En 1691, l'église du Lieu fut détruite par le feu, et, en même temps que cet édifice, les archives de la Vallée, conservées dans la tour, devinrent la proie des flammes. Il est certain que ce tragique événement a privé les communautés de la Vallée de documents de valeur qui auraient pu être produits avantageusement dans les nombreuses procédures qu'elles durent soutenir ultérieurement pour la conservation de leurs biens.

A la suite d'une visite que fit, en 1693, le bailli Hans Rudolph de Villading en l'église de L'Abbaye, les places de Messieurs les Consistoriaux sont désignées: ils quitteront leur «recoin» pour occuper les deux premiers bancs.

Cinq ans plus tard, M. le Ministre, chargé de l'étude pour l'installation d'une horloge «qu'on prétend construire à L'Abbaye», rapporte qu'il a trouvé un «horlogeur» à Lausanne. Ce dernier sera prié de venir faire le «pache» (contrat).

C'est cette même année, 1698, que les quarante-quatre chefs de famille ont bâti la petite chapelle des Bioux, qui, à part le clocher, est restée telle que l'ont voulue ses bâtisseurs. Elle dresse sa silhouette sympathique sur la colline qui domine le village, et son unique cloche, offerte par le bailli de Diesbach, en 1744, appelle toujours les fidèles à la prière.

Sur l'humble requête des Sieurs particuliers des Bioux, il leur a été donné cent vingt florins pour leur aider à payer la dépense qu'ils ont faite en bâtissant leur église, et, en 1703, sur la même requête présentée par les Particuliers du Pont, l'honnête Conseil leur a concédé la somme de cent florins pour leur aider à «bastir leur Eglise, et ne devront prendre aucun bois dans les bannaux de la Commune». Puisque nous en sommes aux choses qui intéressent l'église, notons qu'à la même date le Sieur Jaques Baridon, marchand, réfugié, demeurant au Chenit, demande bien humblement «à l'honnête Conseil de L'Abbaye de le recevoir et ajouter au nombre des Communiers, afin qu'il puisse mieux servir Dieu et travailler au salut de son âme mieux qu'il ne le peut faire étant errant». Baridon devint ainsi bourgeois de la commune, moyennant le paiement de la somme convenue, plus trois pales de fer, trois pioches et un batteran.



L'an 1728, les Gouverneurs ont représenté qu'il *estoit nécessaire de voir de quelle manière et sous quelles conditions les cloches avaient été remises à David Golay, sonneur, si bien qu'après avoir vu la convention faite avec lui, elle a été rafraîchie de la manière suivante : savoir que les Gouverneurs devront faire fermer les portes de l'église ; après cela, le sonneur les devra continuellement tenir fermées, et devra, à l'ordinaire, tenir l'église balayée, la table, la chaire et les bancs propres et nets. Devra sonner le midy toute l'année, et la retraite depuis la St Michel jusqu'à l'Annonciation, le dimanche aussi bien que les jours ouvriers, devra gouverner et conduire, et engraisser les cloches et horloge comme il convient, et d'en avoir tout le soin requis et nécessaire, et aura de pension par année douze florins outre la jouissance destinée à cet usage (laquelle) il devra faire valoir et bonifier à dit de laboureur, et appliquer sur icelle tout le bument en provenant.*

Il s'agit du Champ de la Cloche, qui a conservé son nom.

En 1736, il est constaté que le Ministre Mandrot ayant amené un grand troupeau de moutons sur le pâturage commun, les deux Gouverneurs sont délégués auprès de lui pour lui demander ce qu'il prétend faire avec tout ce bétail. Après de longues discussions, M. Mandrot consent à réduire son troupeau, à la suite de quoi il est admis que chaque chef de famille ne pourra tenir plus de quatre brebis sur le pâquier commun.

En 1738, il est octroyé à Monsieur le Ministre deux plantes pour le bateau qu'il prétend faire, puis, le 10 juillet suivant, le Conseil général est assemblé à l'extraordinaire pour prendre les mesures à la suite de l'incendie de la tour, allumé par le feu du ciel jeudi dernier à dix heures du soir. Les cloches sont complètement fondues et anéanties. Ordonné de mettre deux femmes pour recueillir et nettoyer la matière des cloches avec un homme de serment pour en avoir la conduite et surveillance.

Le doyen Philippe Bridel prit la direction de la paroisse en 1747. Il y exerça son ministère jusqu'à sa mort, et il fut enseveli dans l'église même. Il succéda à M. Mandrot, lequel avait subi de grandes pertes lors de l'incendie de la cure quelques années auparavant. Les rapports entre le Conseil des douze et Monsieur le Ministre Bridel ne furent pas toujours empreints de cordialité, en ce qui concerne l'attribution du bois de feu, le pasteur désirant l'avoir à proximité de la cure, et les Conseillers se faisant peut-être un malin plaisir de le marquer assez loin. 1749 : il lui a été accordé deux séchons au Saumon s'il y en a, sinon au grand Bois-de-Bamp. En 1764, on l'avise qu'il sera traité «comme tout le monde». Cette affaire est définitivement liquidée à la suite d'une prononciation du bailli, «afin d'être tranquilles une fois pour toutes avec le pasteur qui ne cesse de susciter des difficultés».

Le pasteur Bridel s'attacha malgré tout à sa paroisse, puisqu'il en fut le conducteur durant vingt-quatre ans, et demanda d'y être enseveli.

Son ministère fut une bénédiction pour ses paroissiens, car il travailla en outre à la prospérité matérielle de ceux qui lui furent confiés.

Il s'occupa beaucoup des écoles, et réussit à réformer les méthodes d'instruction.

Il voulut introduire la culture des arbres fruitiers, ce qui ne lui réussit pas; en revanche, il fut plus heureux avec la pomme de terre, ce qui n'alla pas sans peine, car on se méfiait alors de ce tubercule.

C'est lui qui introduisit aussi les abeilles dans la région, et il donnait volontiers des cours d'apiculture.

Madame Bridel fut la digne épouse de son mari; elle le seconda dans toutes ses activités. De plus, elle avait de fortes connaissances dans la vertu des plantes, et mit son savoir au service de la communauté, luttant par là contre l'influence des «meiges» auxquels on avait trop souvent recours.

En 1751, on mentionne, pour la première fois, les trompettes d'église. David feu David RoCHAT demande qu'on lui serve un salaire en «qualité de sonneur de trompette pour le chant des psaumes». Il est décidé de lui accorder dix florins par an, et autant pour ceux qui se joindront à lui. Il y eut certainement beaucoup d'amateurs puisque, l'année suivante, on décide «qu'on ne paie plus que deux trompettes et deux hautbois». Cependant, en 1768, «l'on est convenu que, s'il se présente quelqu'un pour chanter les louanges de Dieu avec les trompettes et les hautbois, on devra les recevoir, s'ils sont capables». Douze ans plus tard, il a «été accordé à chaque hameau vingt florins pour être distribués entre ceux qui mènent le chant des psaumes à l'église, et cela pour l'année passée, à condition qu'ils continueront à mener le chant comme du passé, et chanter à la mesure».

*Le 7 décembre 1800, les Communiers du Hameau de l'Abbaye se sont assemblés après le Service Divin. L'assemblée composée de vingt-trois membres, a été exposé et examiné que l'on voit depuis quelques temps que la religion se ralentit et que ne pouvant se soutenir dans ces temps si les personnes qui ont charge pour la faire respecter sont trop faibles pour la prêcher, et si la religion est le plus grand bien qu'on ait sur cette terre pour nous procurer une vie heureuse, car, sans cette religion il ne serait que mal.*

*C'est dans ce but que vingt-deux citoyens ont délibéré de voix unanime que puisque la jeunesse avoit perdu toute crainte et respect à Monsieur le Ministre pour raison de sa simplicité de sa part, l'Assemblée prie très humblement le corps de la Municipalité de cette Commune à chercher à y apporter quelques changements et de vouloir bien prier la Vénérable Classe d'Yverdon d'engager Monsieur le Ministre à prendre un suffragant pour le seconder pour ramener le tout à son devoir.*

En 1802, on décide d'écrire au citoyen ministre Matthey pour l'encourager à postuler, en même temps qu'on fera une honnêteté au ministre



Elie Rochat en témoignage de reconnaissance pour les excellents sermons qu'il nous a faits quelquefois.

1802. La Chambre administrative de la nation avise qu'elle fait liquider ce qui reste des biens du couvent, dont une vigne à Bursin, mais qu'en contre-partie elle se charge de l'entretien de la tour de l'Abbaye.

Sur demande du Petit Conseil, on lui répondra que la commune ne doit pas l'entretien du bâtiment de l'église et on lui enverra copie de l'arrêt souverain du 12 février 1776.

Puis il est fait lecture de la sentence rendue par la Chambre administrative du canton du Léman relative au droit accordé au pasteur de faire alper son bétail sur les fonds des co-propriétaires de la commune.

En 1804, il est délibéré que le ministre devra faire sonner la cloche à dix heures. La prière sera faite immédiatement après.

En date du 1<sup>er</sup> janvier 1807, il est fait rapport que, faisant sa ronde de surveillance, le garde a trouvé la servante de la cure qui lavait des pommes de terre à la fontaine pendant le sermon, ce qui motive une invitation au citoyen pasteur, pour qu'il mette plus d'ordre et de décence dans les occupations de sa domestique.

Périodiquement, il y a soit une visite d'église, soit une demande concernant le pasteur, et on trouve très souvent la relation de ce fait dans les procès-verbaux.

Par exemple celle du 13 mai 1810: le citoyen pasteur juré demande si l'on est toujours satisfaits de notre pasteur, vu qu'il n'y aura pas de visite d'église cette année. On répondra d'une manière à manifester notre contentement et, en 1813, on devient plus précis puisqu'on demande si l'on n'a rien à objecter contre sa doctrine, sa conduite morale et son application à remplir ses fonctions. Heureusement qu'il n'y a aucune plainte à formuler.

En l'an 1832, les hameaux des Bioux et du Pont proposent qu'il soit fait au moins un culte par mois dans chacun de leurs temples, et dix ans plus tard ils demanderont que la commune prenne en charge le transport du pasteur. Un préavis favorable sera présenté au Conseil communal.

Ces deux hameaux demanderont quelques années plus tard que les marguilliers de leurs temples soient payés par la commune. On est d'accord, à condition que leur nomination soit ratifiée par la Municipalité.

La petite cloche du temple paroissial est fêlée. Un nommé François Humbert offre ses services pour la refondre. Le Syndic est chargé d'entrer en marchandement avec lui.

En 1665, il est fait mention du champ des pauvres, qu'on voudrait amodier avec la maison de la Commune (Hôtel de Ville).

Dès 1841, des difficultés surgissent concernant le droit d'affouage de la Cure. Cela n'allait pas tout seul. En avril 1842, le Conseil d'Etat ordonne

de livrer à M. Cornaz, alors pasteur, huit moules et demi redus pour 1840 et onze moules pour l'année 1841. La Municipalité n'est pas d'accord. Elle charge un avocat de présenter un mémoire établissant que la commune n'est pas tenue à cette fourniture durant cette époque. Au mois de juin, le Préfet ordonne de marquer ces dix-neuf moules et demi dans le délai de deux fois vingt-quatre heures. La Municipalité maintenant sa position, il y a audience de non-conciliation devant le Juge de Paix, puis renvoi au Tribunal, lequel condamne la commune à payer au pasteur, qui, entre-temps, a quitté son poste, la valeur de onze moules de bois, soit huit francs pour le sapin et douze francs pour le fayard.

On apprend, en date du 9 avril 1846, que c'est à la Municipalité qu'il incombe de nommer ceux qui doivent officier à l'église pour les services de communion. Ce jour-là, ce sont les Municipaux qui sont désignés, avec en plus Monsieur F. Berney, Juge de Paix.

Le 16 juin 1860, la question du transport du pasteur n'est pas encore réglée. Le hameau des Bioux revient à la charge. Le Conseil communal tranchera, car la Municipalité n'a pu se déterminer.

Le temple de L'Abbaye se dégrade. En 1861, on écrit au Voyer pour qu'il obtienne du Conseil d'Etat une réparation urgente, car cet édifice offre le plus triste spectacle de vétusté et d'abandon. Ensuite de cette requête, l'architecte de l'Etat a présenté des plans. Une délégation ira à Lausanne pour discuter, ce qui aboutit à la présentation d'un préavis au Conseil communal, lequel décide d'accorder un don de quatre mille francs à l'Etat, somme à verser une fois les travaux reconnus, qui seront conformes aux plans élaborés, sous la condition que le terrain libéré par le «raccourcissement» de l'édifice reste une place publique. Le Conseil d'Etat refuse, mais on a retrouvé dans les archives des nouveaux documents que l'on confie à un avocat pour poursuivre, ce qui aboutit à l'établissement d'une convention Etat-Commune signée le 4 mai 1865.

Il n'a pas été question de la tour dans ces tractations, puisque lors d'une entrevue avec Monsieur le Conseiller d'Etat Berney, chef du Département des travaux publics, on désirait savoir quelle somme l'Etat donnerait pour que la commune prenne à sa charge les réparations urgentes et l'entretien pour l'avenir. La décision qui s'ensuivit indique que c'est l'Etat qui se charge de ce travail et que, une fois réparée, ladite tour sera à charge de la commune pour son entretien, comme cela a été arrêté pour le temple.

Les travaux de reconstruction de celui-ci peuvent commencer. Il ne s'agit pas d'une simple restauration, mais d'une transformation complète de ce qui a subsisté de l'ancienne église abbatiale, orientée d'ouest à est, qu'on en démolit toute la partie qui s'élevait jusqu'à proximité de la cure actuelle, pour reconstruire en beaucoup plus petit un temple orienté à angle droit



par rapport à l'ancien. La surveillance des travaux avait été confiée par le Département au régent des Charbonnières, mais la Municipalité constate bien vite que, de «par sa vocation», il ne pouvait consacrer le temps nécessaire à cet emploi.

Des facilités ont été accordées aux entrepreneurs, notamment la chaux fusée que la commune possède à L'Abbaye sera fournie au prix de revient.

Il est établi que la commune a fourni d'autres prestations, notamment les transports des matériaux, et qu'on a laissé certains travaux en arrière, estimant qu'ils pouvaient être assimilés à l'entretien, comme la façade côté vent, qui fut crépie ultérieurement.

Finalement, il a été accordé un don de quatre mille francs à l'Etat qui a accepté les conditions relatives au terrain, telles qu'elles sont énumérées ci-devant.

Puis on a fait une souscription, notamment dans le village de L'Abbaye, comme le prouve la mention suivante: le 25 mars 1869, l'administration de ce hameau est invitée à faire rentrer des sommes pour un montant de mille francs. Ce conseil répondra que ladite souscription à domicile n'a été faite ni en son nom, ni par son ordre, et qu'il se refuse à intervenir.

Dès lors, la tour a été classée monument historique. Elle appartient à l'Etat. Il en est de même pour l'église, mais l'entretien de celle-ci est resté à la charge de la commune, qui s'en acquitte à satisfaction des paroissiens et certainement aussi à celle du propriétaire, qui n'a fait aucune difficulté lors des restaurations de 1909 et de 1951, auxquelles il n'a contribué que par les subventions ordinaires allouées à toutes les autres églises du canton, qui sont basées sur la fortune communale et sur le taux de l'impôt.

Il paie cependant, comme propriétaire, la taxe de l'assurance incendie pour ce bâtiment.

#### *Liste des titulaires de la chaire de L'Abbaye*

Gallatin Etienne	1543	Mayor Isac	1657
Borderel Guillaume	1553	Tacheron Philippe	1666
De Malines Hugues	1566	Combe David	1682
Galtier Jaques	1570	Crespin Abram	1689
Favre Théobald	1583	Malherbe Pierre	1696
Perreaud Jean	16. .	Mandrot Abram	1725
Perreaud Néhémie	16. .	Bridel Philippe	1747
Burnet Claude	1639	Demiéville J.-L.	1771
Blondet Jacob	1640	Rochat Ant.	1783
Demonchy Abram	1649	Vicat Philippe	1796



Rochat Elie	1811	Walther Louis	1879
Serbière	1824	Secrétan Etienne	1891
Curchod Ed.	1831	Schumacher Ferdinand	1895
Cornaz Samuel	1835	Valloton Charles	1905
Cérésole Auguste	1842	Tripod Albert	1912
Riot Auguste	1844	Wachsmuth Jean	1917
Guex Louis	1846	Robert Adolphe	1923
Bettex Louis	1853	Rapin Aimé	1930
Gandin Ch.-Fred François	1855	Diserens Jean	1933
Schrantz Jacques-Louis Henri	1859	Barblan Ernest	1944
Tuscher John	1861	Volet Pierre	1955
Porret Charles	1870	Beraneck Jean-Maurice	1961
Luginbühl	1873	Chautems Guy	1964
Vetter Otto	1878		